
Rapport du Président sur une proposition de don, au titre du guichet régional, au Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest en faveur du Projet de promotion du riz local de qualité par les agriculteurs (FDP RIZ)Numéro du projet: 2000004763

Cote du document: EB 2024/LOT/G.7

Date: 12 septembre 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION**Mesures à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 18.

Questions techniques:**Athur Mabiso**Économiste régional principal supérieur
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: a.mabiso@ifad.org**Fanny Grandval**Spécialiste technique régionale principale –
institutions rurales
Division production durable, marchés et institutions
courriel: f.grandval@ifad.org

Des informations complémentaires sur le partenariat du FIDA avec les organisations paysannes dans le cadre du Forum paysan sont disponibles à l'adresse <https://www.ifad.org/fr/farmers-forum>.

Rapport du Président sur une proposition de don, au titre du guichet régional, au Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest en faveur du Projet de promotion du riz local de qualité par les agriculteurs (FDP RIZ)

I. Généralités et conformité avec la Politique du FIDA sur les dons ordinaires

1. Après le maïs, le riz est la deuxième céréale la plus consommée en Afrique. Ces 30 dernières années, sa consommation en Afrique de l'Ouest a quadruplé, passant de 5 millions de tonnes au début des années 1990 à plus de 23 millions de tonnes en 2023, en raison de la croissance démographique, de l'urbanisation rapide et de la hausse du revenu par habitant, entre autres nombreux facteurs. Malgré l'augmentation de la production locale, qui résulte essentiellement de l'extension des zones rizicoles, l'Afrique de l'Ouest doit importer de grandes quantités de riz – à savoir 45% de sa consommation totale. L'autosuffisance en riz est devenue un élément central des mesures prises pour parvenir à la souveraineté et à la sécurité alimentaires dans de nombreux pays, et s'est imposée comme un sujet de gouvernance à part entière. Ces dernières années, son importance en Afrique de l'Ouest a encore été mise en évidence par les chocs survenus dans le monde et leurs conséquences sur le commerce et l'offre de riz.
2. Jusqu'à présent, néanmoins, beaucoup d'obstacles s'opposent à l'autosuffisance en riz, notamment la mauvaise organisation du secteur dans les pays et les problèmes de collaboration entre les différents maillons de la filière, tant à l'échelle locale que nationale. En outre, dans la plupart des pays, les marchés ruraux et urbains sont déconnectés les uns des autres. Par ailleurs, le secteur du riz local se heurte à de grosses difficultés sur le plan de la qualité et du prix (le riz local est plus cher que le riz importé et les consommateurs ne se fient pas encore à sa qualité). Pour que la production locale puisse concurrencer les importations, il faut donc redoubler d'efforts non seulement dans les domaines de la production et de la transformation du riz, mais aussi dans ceux de l'emballage, de la promotion, de l'image de marque et de la distribution.
3. Le Projet de promotion du riz local de qualité par les agriculteurs (FDP RIZ) vise à coopérer avec une organisation faitière régionale de producteurs bien implantée localement, déjà à la tête d'un réseau régional d'organisations de petits exploitants et producteurs alimentaires dont elle défend les intérêts et fait valoir l'expérience, le but étant de promouvoir la production et la commercialisation du riz local par les agriculteurs. À cette fin, il est prévu d'investir dans la mise à profit de modèles de partenariat public-privé-producteurs dans le secteur, de recenser les débouchés, d'apporter un appui aux initiatives pilotes d'étiquetage et de certification du riz local de qualité, et de participer à l'élaboration des politiques en faveur d'un secteur du riz local de qualité.
4. Le projet proposé est conforme au but et aux objectifs énoncés dans la Politique du FIDA sur les dons ordinaires (2021)¹. Il contribuera principalement à l'objectif stratégique n° 2 (favoriser la mise en place d'un cadre d'action et d'un contexte d'investissement plus porteurs pour l'agriculture paysanne et le développement rural). L'action menée s'inscrira aussi dans le cadre du domaine d'engagement prioritaire n° 3 (nouer des partenariats stratégiques pour renforcer l'impact, en tirant parti de l'expérience et des réseaux des organisations paysannes locales). En outre, le projet apportera des contributions secondaires au domaine d'engagement prioritaire n° 5 (pérenniser les résultats et les transposer à plus grande échelle),

¹ Voir les documents EB 2021/132/R.3 et EB 2021/134/R.13.

étant donné que le FIDA renforcera la prise en main par les organisations paysannes locales de marchés rémunérateurs et les partenariats régionaux à forte valeur ajoutée, tout en encourageant le renforcement des capacités des organisations paysannes locales à proposer des investissements et des politiques propres à pérenniser les avantages après l'achèvement du projet.

5. Le bénéficiaire du don a été désigné par sélection directe, approuvée par le Comité chargé des stratégies opérationnelles et de l'orientation des politiques le 6 décembre 2023. Le projet sera exécuté par le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), qui œuvrera plus précisément par l'intermédiaire de son Cadre régional de concertation des organisations de producteurs de riz (CRCOPR). Entité du ROPPA, le CRCOPR réunit les riziculteurs d'Afrique de l'Ouest de 14 fédérations, et des réseaux de coopératives rizicoles et autres organisations nationales répartis dans autant de pays. Ces organisations se restructurent peu à peu pour devenir des plateformes nationales. Le ROPPA, et plus spécifiquement le CRCOPR, est la seule institution dotée du mandat et de la crédibilité nécessaires pour mener un projet pilote de valorisation des marques de riz détenues par les agriculteurs dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Principale organisation paysanne régionale au service de l'agriculture familiale, le ROPPA est un partenaire stratégique du FIDA dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. En effet, il organise le Forum paysan régional, et collabore avec le FIDA dans le cadre de plusieurs initiatives régionales et continentales, notamment le [Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques](#), le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines, le [programme Organisations paysannes dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique](#) et le projet SAFE 2020 (*Support African Farmers in 2020 Emergency*), financé par le Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres.

II. Le projet proposé

6. Le projet a pour but de contribuer à la souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest grâce à l'appui au développement du secteur du riz local. L'objectif de développement est de renforcer les moyens d'existence et la résilience des agriculteurs familiaux intervenant dans les filières rizicoles en Afrique de l'Ouest, grâce à l'amélioration de l'accès à des marchés intérieurs rémunérateurs. Le projet vise à:
 - i) tirer des enseignements des modèles de partenariat public-privé-producteurs actuellement appliqués dans le secteur rizicole et des politiques publiques en vigueur pour promouvoir le riz local, notamment dans le cadre des organisations de producteurs;
 - ii) appuyer les initiatives pilotes d'étiquetage et de certification lancées par les producteurs, en y associant tous les acteurs de la filière;
 - iii) promouvoir le secteur du riz local de qualité auprès des décideurs politiques et des consommateurs.
7. Le groupe cible direct comprend: i) les petits riziculteurs des pays où les activités pilotes seront menées; ii) les organisations professionnelles agricoles plus ou moins structurées et implantées sur le territoire (organisations de producteurs, fédérations), les plateformes nationales de consultation et les organisations nationales interprofessionnelles; iii) les acteurs en aval de la filière, comme les transformateurs, les négociants, les distributeurs et les supermarchés qui ont adopté la structure d'une petite ou moyenne entreprise ou d'une coopérative. Les groupes cibles indirects sont: i) les pouvoirs publics nationaux; ii) les consommateurs. Les plateformes nationales des riziculteurs dans les pays cibles serviront de point d'ancrage pour apporter un appui aux organisations et coopératives locales dans le cadre du projet. Le ciblage des organisations de

producteurs obéira à certains critères, notamment le degré élevé d'intégration des femmes et des jeunes et des producteurs les plus pauvres parmi les membres de l'organisation de producteurs. Les femmes et les jeunes (âgés de 15 à 40 ans) représenteront respectivement 40% et 30% des bénéficiaires.

8. Le projet, d'une durée d'exécution de trois ans, comprendra les composantes suivantes:
 - i) **Composante 1.** Mise à profit des expériences de promotion et de valorisation du riz local en Afrique de l'Ouest, en particulier dans le cadre des modèles de partenariat public-privé-producteurs.
 - Cette composante vise à recenser, à mettre à profit et à diffuser les expériences fructueuses de partenariats entre les producteurs et les autres acteurs de la filière rizicole (modèle de partenariat public-privé-producteurs), l'accent étant mis sur la valorisation de l'image de marque et la promotion du riz local de qualité. Ces expériences seront issues d'initiatives menées par des membres du ROPPA et de projets financés par le FIDA et d'autres partenaires de développement dans les pays retenus. La priorité sera donnée aux initiatives visant à mieux relier les maillons de la production, de la transformation, de la commercialisation et de la distribution, tout en garantissant que les producteurs et leurs organisations jouent un rôle moteur dans cette dynamique.
 - ii) **Composante 2.** Appui à des initiatives pilotes d'étiquetage et de certification dans le secteur du riz local.
 - Cette composante vise à encourager les organisations de riziculteurs à créer des marques de riz locales. Il s'agira de soutenir ou de lancer, en partenariat avec d'autres acteurs (comme les transformateurs ou les négociants), des marques détenues par les producteurs qui contribueront à valoriser le riz local et à améliorer l'accès des producteurs locaux aux marchés ruraux et urbains.
 - iii) **Composante 3.** Plaidoyer et concertation sur les politiques.
 - L'objectif est de renforcer l'efficacité de la concertation entre organisations de producteurs et décideurs politiques pour encourager l'adoption, l'application et le regroupement de documents de politique sectorielle (agricole, commerciale, etc.) propices à une transformation des filières rizicoles et à une meilleure commercialisation du riz local.
 - iv) **Composante 4.** Gestion de projet.

III. Effets directs et produits escomptés

9. Les effets directs escomptés du projet sont les suivants:
 - i) multiplication des projets de partenariat entre les riziculteurs et les autres acteurs des filières rizicoles d'Afrique de l'Ouest et mise à contribution des acteurs les plus pertinents, dans un souci de répartition équitable des avantages;
 - ii) multiplication des marques paysannes de riz de qualité dans la région et amélioration des revenus des riziculteurs;
 - iii) multiplication des mesures prises par les décideurs pour promouvoir le riz local de qualité dans les pays comme dans la région.
10. Les produits escomptés du projet, ventilés par composante, sont les suivants:

- i) **Les produits liés à la composante 1** comprennent: i) un inventaire des expériences déjà consignées dans le cadre des programmes et projets du ROPPA et du FIDA; ii) le lancement par le ROPPA d'un appel au partage des meilleures initiatives en matière de partenariat public-privé-producteurs issues des organisations de producteurs et des partenaires à des fins de capitalisation; iii) l'appui au recueil et à la diffusion des enseignements tirés; iv) l'organisation de trois séminaires en ligne aux fins du partage des expériences.
- ii) **Les produits liés à la composante 2** comprennent: i) une étude de l'environnement institutionnel et une analyse coûts/bénéfices des marques détenues par les producteurs dans les pays cibles; ii) l'identification des acteurs et de leurs besoins en matière d'appui; iii) l'accompagnement des acteurs dans les procédures de certification et d'étiquetage; iv) la promotion du riz local.
- iii) **Les produits liés à la composante 3** comprennent: i) la rédaction et la diffusion de notes de plaidoyer fondées sur des documents de capitalisation; ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer fondée sur l'expérience des pays cibles.

IV. Modalités d'exécution

11. Le CRCOPR du ROPPA sera le bénéficiaire du don. L'exécution du projet relèvera de la responsabilité du Conseil d'administration du ROPPA, qui fixe les priorités du réseau et les procédures d'allocation des ressources aux groupements nationaux. Le ROPPA supervisera également les activités à mener pour obtenir les changements escomptés du projet. Des comités de pilotage nationaux et régionaux seront mis en place pour partager l'information et soutenir la prise de décisions et les orientations des agriculteurs chefs de file. Un comité technique composé des responsables, des chargés de suivi-évaluation et des financeurs des plateformes en question tiendra des séances techniques avant chaque réunion du comité de pilotage.
12. L'exécution des activités du projet sera assurée au quotidien par l'équipe de coordination régionale du CRCOPR et par le Secrétariat exécutif du ROPPA. Les deux entités élaboreront conjointement les plans de travail et budgets annuels dont elles assureront le suivi; ces plans seront soumis à l'avis de non-objection du FIDA dans les 60 jours précédant le début de chaque exercice. L'exécution sur le terrain sera coordonnée par le CRCOPR, en collaboration avec les membres des plateformes nationales des organisations de producteurs rizicoles. Les organisations nationales des pays participant à l'initiative seront les bénéficiaires secondaires. Elles participeront directement à l'exécution des activités sur le terrain et assureront la liaison avec les autres acteurs des filières envisagées.
13. Aucun effectif ne sera recruté pour assurer l'exécution du projet. Le ROPPA et les plateformes nationales de riziculteurs dans les pays cibles du projet auront plutôt recours à leur personnel technique. L'équipe régionale du projet comprendra un coordonnateur ou une coordonnatrice, un ou une comptable, un ou une responsable du suivi-évaluation et un ou une gestionnaire de la communication et du savoir. À l'échelle nationale, un poste de responsable du suivi-évaluation est prévu dans chaque pays.
14. L'économiste régional supérieur et spécialiste régional de la Division Afrique de l'Ouest et du Centre du FIDA, et la spécialiste technique régionale principale (institutions rurales) de la Division production durable, marchés et institutions du FIDA seront chargés d'assurer une gestion efficace de l'accord de don.
15. Les exigences relatives à l'information financière et à l'audit seront conformes aux exigences standard.

16. À chaque exercice, l'équipe financière du ROPPA établira les états financiers relatifs aux opérations, aux ressources et aux dépenses du projet. L'audit des comptes du projet sera effectué chaque année par un cabinet comptable indépendant qualifié, recruté par l'équipe de coordination régionale du CRCOPR du ROPPA, et entériné par le FIDA en fonction du mandat que ce dernier aura préalablement approuvé. Les rapports d'audit annuels seront transmis au FIDA au plus tard six mois après la clôture de chaque exercice. En complément des états financiers institutionnels audités, le ROPPA réalisera un audit annuel et transmettra au FIDA une opinion des auditeurs sur l'état des dépenses.

V. Coût et financement indicatifs du projet

17. Le coût total du projet s'élèvera à 777 000 USD. Le FIDA apportera un financement d'un montant total de 750 000 USD sur trois ans, et le ROPPA et ses membres mobiliseront un cofinancement en espèces de 27 000 USD.

Tableau 1

Coût par composante et par source de financement

(en milliers d'USD)

<i>Composante</i>	<i>FIDA</i>	<i>ROPPA</i>	<i>Total</i>
1. Mise à profit des expériences de promotion et de valorisation du riz local en Afrique de l'Ouest, en particulier dans le cadre des modèles de partenariat public-privé-producteurs	311	17	328
2. Appui à des initiatives pilotes d'étiquetage et de certification dans le secteur du riz local	227	8	235
3. Plaidoyer et concertation sur les politiques	77	-	77
4. Gestion de projet	135	2	137
Total	750	27	777

Tableau 2

Coût par catégorie de dépenses et par source de financement

(en milliers d'USD)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>FIDA</i>	<i>ROPPA</i>	<i>Total</i>
1. Salaires et indemnités	55	-	55
2. Biens, services et intrants	97	8	105
3. Frais de voyage et indemnités	340	17	357
4. Services de consultants	202	-	202
5. Frais généraux	56	2	58
Total	750	27	777

VI. Recommandation

18. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le don proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le Projet de promotion du riz local de qualité par les agriculteurs (FDP RIZ), accordera au Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest un don de sept cent cinquante mille dollars des États-Unis (750 000 USD), pour une période de trois ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

Le Président
Alvaro Lario

Results-based logical framework

	Objectives hierarchy	Objectively verifiable indicators	Means of verification	Assumptions
Goal	To strengthen the livelihoods and resilience of family farmers active in the rice value chains in West Africa, through improved access to remunerative, high-quality domestic markets.	Volume of high-quality local rice sold # of organizations supported	Statistical data on the volume of high-quality local rice sold on the market (national platforms/ROPPA) Supervision, Data collection and Annual reporting (national platforms/ROPPA)	Measures to regulate rice imports are being maintained. The strengthening of the local rice sector is ongoing
Outcomes	<p>Component 1: An increase in potential partnership initiatives between rice producers and other players in the value chain in the West African region are identified, and the most relevant are capitalized on and shared</p> <p>Component 2: An increase of farmers' brands of quality rice in the region aimed at improving rice producers' incomes</p> <p>Component 2: Increased action by decision-makers to promote quality local rice at both national and regional levels</p>	<p>Component 1: # of new partnerships facilitated</p> <p>Component 2: Number of people reached by related services (watch/alert and digital innovations and support for veterinary care)</p> <p>Component 2: # actions taken by decisions makers to promote local rice</p>	Supervision, Data collection and Annual reporting (national platforms/ROPPA)	The 4P model corresponds to national guidelines
Outputs	<p>Component 1: Inventory taken of experiences already documented in the framework of ROPPA and IFAD programmes</p> <p>Launch of a call for experience capitalization by ROPPA</p> <p>Support provided to POs and partners for writing, collating and dissemination of lessons learned</p> <p>Organization of experience-sharing webinars</p>	<p>Component 1: 6 online meetings 20 capitalized experiences</p> <p>2 workshops</p> <p>3 webinars</p>	Supervision, Data collection and Annual reporting (national platforms/ROPPA)	

Objectives hierarchy	Objectively verifiable indicators	Means of verification	Assumptions
<p>Component 2: Carry out a study of the institutional environment and benefits/costs of producer-owned brands in target countries</p> <p>Identifying stakeholders and their support needs</p> <p>Support for players in the certification/labelling process</p> <p>Promotion of local rice and competitiveness enhancement</p> <p>Component 3: Production and dissemination of advocacy notes based on capitalization products</p> <p>Develop and implement an advocacy strategy based on experience in target countries</p>	<p>Component 2 : 1 study</p> <p>3 workshops</p> <p>3 support kits provided</p> <p>12 fairs for promotion of local rice</p> <p>Component 3: # of guidance notes provided</p> <p>1 Advocacy strategy</p>		